

Décision N° CC-DEC-2024-007

26 juin 2024

OBJET : CONVENTION UTILISATION MACHINE A AFFRANCHIR

La machine à affranchir louée par la communauté de communes est mise à disposition des Collectivités Locales et des Associations présentes au siège de la communauté de communes.

Les compteurs sont relevés tous les mois et un état annuel est établi le 31 décembre de chaque année. Il est émis par la communauté de communes, en début d'année, un titre au nom de chaque budget de la CDC, ainsi que de chaque Collectivité ou Association, correspondant au montant de tous les frais liés à l'affranchissement (location de la machine, cartouches d'encre, étiquettes, entretien ou réparation, collecte primo etc.).

Pour rappel, les comptes sont répartis comme suit :

CDC (autres services)	1
Piscine	2
Transition énergétique	3
2 RPE	4
SIS de la Suisse Normande	5
Kayak (inactif)	6
Budget SPANC	7
SIVU Côteaux de l'Orne	8
Culture / Enfance jeunesse	9
Amicale des maires de la CDC CSN	10
EPN	11
Point Info 14	12
Urbanisme	13
Budget Déchets ménagers	14

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la nécessité de mettre à jour les conventions actuelles,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention d'utilisation avec le SIVU des Côteaux de l'Orne, le SIS de la Suisse Normande, et l'Amicale des Maires de la CDC Cingal-Suisse Normande.

ARTICLE 2 :

De signer une convention d'utilisation détaillant l'ensemble des services et des budgets de la CDC concernés.

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240626-DEC-2024-007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024
Publication : 02/07/2024